

# Les drapeaux de Venise du "Fahnenbuch" de Fribourg

Autor(en): **Aebischer, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **45 (1931)**

Heft 2

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-745515>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bastarden angebracht wurden! Neue Wappen werden auch einmal alt; die Hauptsache ist, dass sie tatsächlich geführt werden.

Zusammenfassend können wir feststellen, dass die heute in der Schweiz wieder aufblühende Heraldik des Rechtsschutzes würdig ist. Dem Recht am Familienwappen ist grundsätzlich der Schutz der Art. 28 und 29 des Zivilgesetzbuches zuzuerkennen. Wappenrechtsverletzungen sind immer dann zu schützen, wenn dem Kläger rechtsschutzwürdige Interessen zur Seite stehen und nicht bloss Empfindlichkeiten das Motiv zur Klage abgaben. Wird dieser Grundsatz befolgt, so ist zu erwarten, dass der vom Bundesgericht dem Familienwappen zuerkannte Schutz auch in Zukunft gewährt wird. Damit wollen wir Freunde der Heraldik zufrieden sein.

## Les drapeaux de Venise du „Fahnenbuch“ de Fribourg

par PAUL AEBISCHER.

Parmi les trésors des Archives de l'Etat de Fribourg, la pièce la moins importante n'est certes pas le «Fahnenbuch», grand album où ont été reproduits en couleurs les drapeaux pris à des époques diverses par les Fribourgeois: ce recueil est l'œuvre d'un peintre bourguignon, Pierre Croulat, qui y travailla aux alentours de 1647, sur l'ordre du gouvernement.

Ce recueil est d'autant plus important que les drapeaux eux-mêmes ont disparu lors de la révolution de 1798. Pendant trois siècles environ, ils ont orné la collégiale de Saint-Nicolas: tous sans doute proviennent, ou des guerres de Bourgogne, ou des expéditions d'Italie. Cette dernière origine est celle du plus grand nombre d'entre eux: ils furent tirés vraisemblablement, comme l'a dit Ch. Stajessi<sup>1)</sup>, des édifices de Pavie et de Milan, en 1512, par les Fribourgeois; ou bien ils furent pris sur les champs de bataille où nos ancêtres avaient été entraînés surtout par le cardinal Schiner.

C'est ainsi qu'au folio 4 du *Fahnenbuch* nous trouvons un drapeau florentin, apporté probablement de Milan en 1512<sup>2)</sup>; aux folios 5 et 6, deux drapeaux milanais, le premier portant, dans un cercle au centre du champ, les mots MEDIOLANI COMUNITAS<sup>3)</sup>; au folio 7, une bannière des Sforza<sup>4)</sup>, comtes de Pavie; au folio 11, un drapeau de Venise; aux folios 12 et 13, deux drapeaux italiens non identifiés jusqu'ici; au folio 14, un drapeau d'origine inconnue également, mais pris, semble-t-il, à Novare en 1513; aux folios 15, 16 et 17, trois drapeaux presque certainement d'Italie eux aussi; au folio 19, un drapeau des Sforza, ducs de Milan<sup>5)</sup>; au folio 25,

1) Ch. Stajessi, *Le livre des drapeaux conservé aux Archives de l'Etat de Fribourg*, Fribourg artistique 1903, pl. XX.

2) Cf. *Bannière de Florence*, Fribourg artistique 1890, pl. XV.

3) Cf. M. de Diesbach, *Drapeau milanais*, Fribourg artistique 1893, pl. III.

4) Elle est reproduite par Charles Stajessi, *Bannière des comtes de Pavie*, Fribourg artistique 1896, pl. XVII.

5) La photographie s'en trouve dans le Fribourg artistique 1890, pl. IV; pour la détermination, cf. le même ouvrage, 1896, pl. XVIII.



Fig. 48.

un pennon indéterminé, avec la devise TAMEN VIVET répétée deux fois, d'origine italienne encore; au folio 29, un pennon de cavalerie dont la provenance est inconnue, mais venant probablement de Novare; enfin, au folio 31, un autre drapeau d'origine italienne.

L'identité de trois de ces drapeaux a été établie récemment par M<sup>lle</sup> Giovannina Majer, dans une étude très approfondie et très intéressante, intitulée *Tre bandiere veneziane*<sup>1)</sup>. Le premier de ces drapeaux (fig. 48) — il s'agit du numéro 13 de la liste dressée par Stajessi —, de forme triangulaire, refendu en deux pointes arrondies, porte un lion de saint Marc se dirigeant vers la hampe, soit vers la gauche pour qui regarde le dessin; de sa patte droite, il soutient un livre où sont inscrits, sur deux pages, les mots PAX TIBI MARCE = EVANGELISTA MEVS; sous son corps, et en partie adossé à lui, se trouve l'écu de la famille Bragadin avec, d'un côté la lettre A, et de l'autre la lettre B. Dans le champ du drapeau, à gauche pour qui le regarde, sur le sommet du mont sur lequel est posé le lion, il y a une forteresse flanquée de deux tours au-dessus de laquelle, dans des nuages, se voit la Vierge, posée de trois quarts, tenant l'Enfant Jésus debout devant elle; à l'extrémité droite de l'étendard est brodé un buisson de lauriers. La bordure est formée de petits parallélogrammes de deux couleurs alternées.

Comme l'a dit M<sup>lle</sup> Majer, ce drapeau est très certainement de facture vénitienne: il s'agit d'un drapeau officiel de la République. L'écusson serait celui d'Antonio, fils de feu Alvisé Bragadin, podestat et capitaine de Rovigo en 1508 et 1509, qui défendit vaillamment cette forteresse contre les soldats d'Alphonse I<sup>er</sup> d'Este, duc de Ferrare<sup>2)</sup>.

Le second drapeau (fig. 49) — qui serait le numéro 11 de la liste Stajessi — a la forme d'un rectangle plus haut que large, et porte un lion de saint Marc à l'aspect féroce, couché et présentant son flanc gauche au spectateur; il pose sa patte droite sur un livre fermé. La légende SANCTVS MARCVS || EVANGELISTA est répartie sur deux lignes, l'une au-dessus et l'autre au-dessous du lion. Une bande ornée borde le drapeau. Il s'agit d'un étendard de guerre, comme le montre le livre fermé tenu par le lion: et, selon M<sup>lle</sup> Majer, ce drapeau, de même que le suivant — au contraire du précédent — n'aurait pas été exécuté à Venise: tous deux présentent le lion dans une posture et sous une forme qui n'étaient pas traditionnelles à Venise, et qui n'auraient pas été adoptées par les dessinateurs et les brodeurs authentiquement vénitiens.

Ce troisième drapeau (fig. 50), pour le décrire plus en détail, est en effet beaucoup plus compliqué que les deux autres. On peut le diviser en trois bandes horizontales. La première, formant chef, porte un lion se dirigeant vers la droite et tenant sous sa patte droite un livre fermé. Une forteresse à quatre étages, chacun de ces étages plus petit que celui immédiatement au-dessous, et portant le drapeau vénitien sur la tour la plus élevée, s'érige sur un mont, à la hauteur de la tête du lion. Les deux autres bandes du drapeau forment un champ écartelé au 1 et 4 de vair, semble-t-il, et au 2 et 3 portant de multiples symboles. Le tiers formant pointe arrondie est traversé de la devise AVDACES FORTVNA IVVAT; et au milieu de deux premières bandes figure l'écu des Gonzague soutenu par la tige d'une balance pendant elle-même du corps du lion. La bordure du drapeau est formée de festons sur lesquels sont répétés les symboles qui se retrouvent en plus grand sur deux des quartiers.

<sup>1)</sup> Giovannina Majer, *Tre bandiere veneziane*. Archivio veneto, quarta serie, vol. IV (1928), pp. 255—264. Cette étude est basée sur les photographies de ces trois drapeaux que fit faire le Musée de Venise auquel ces drapeaux avaient été signalés par M. Fréd. Th. Dubois.

<sup>2)</sup> G. Majer, *art. cit.*, pp. 257—258.

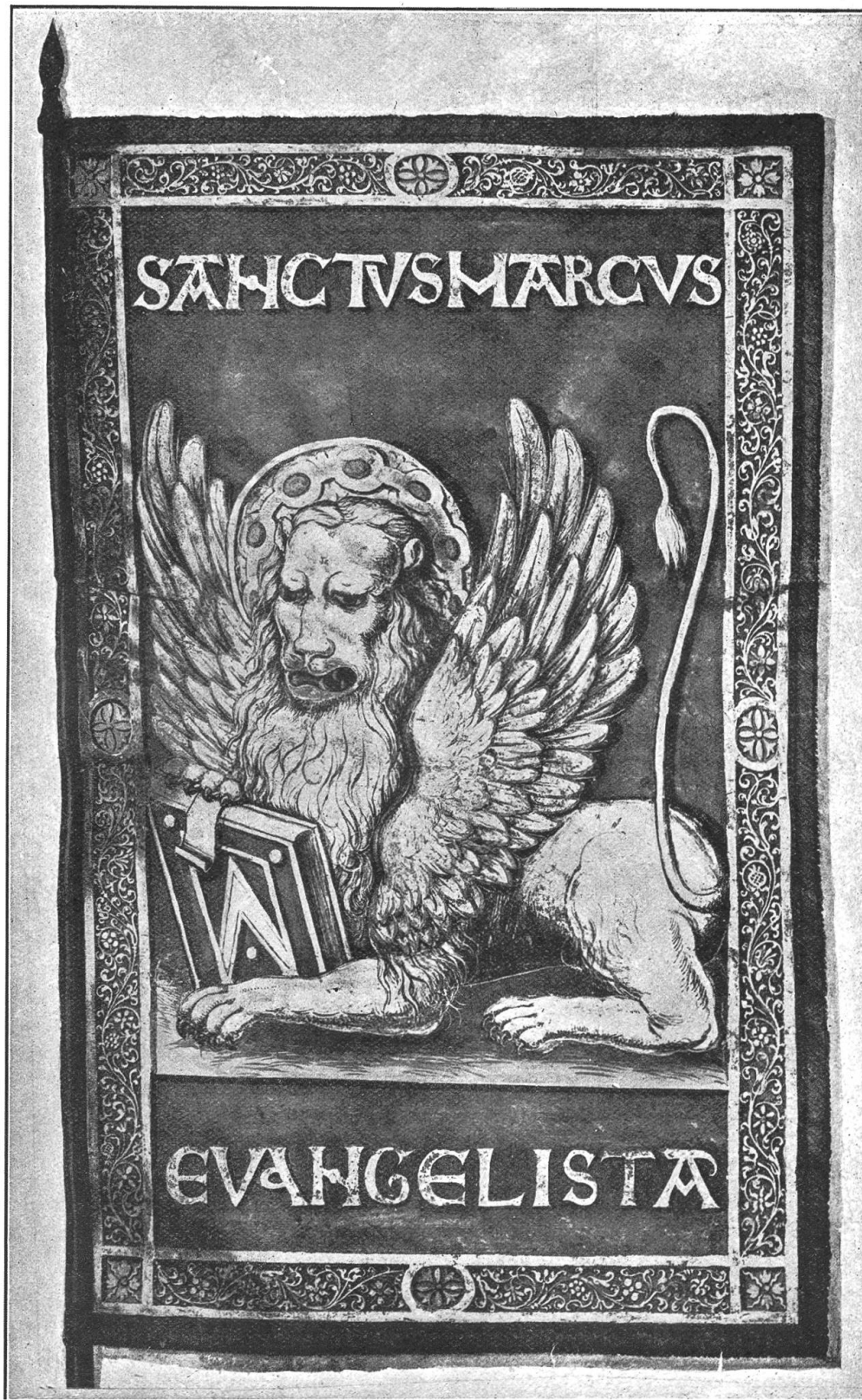


Fig. 49.

Dans ce drapeau, le corps trop allongé de la bête, selon M<sup>lle</sup> Majer, sort de l'usage habituel, de même que, dans le seconds drapeau, la position couchée du lion est tout-à-fait anormale. C'est ce qui fait penser à M<sup>lle</sup> Majer que ces deux étendards durent être ceux de milices mercenaires au service de Venise: et, étant

donné que l'un d'eux porte les armes des Gonzague, elle admet qu'il ne serait pas impossible qu'un membre de cette famille eût été précisément le chef de ces troupes, ou au moins le condottiere qui était à la tête d'une de ces bandes : dans les milices mercenaires, l'armée tout entière était commandée par un capitaine général qui avait sous ses ordres un certain nombre de condottieri, chefs de bandes ou compagnies, qui avaient comme enseignes celles de leurs commandants respectifs. Or, parmi les Gonzague au service de Venise, nous avons en 1427 le condottiere Gianfrancesco, alors vicaire impérial : il fut capitaine général de 1433 à 1437. Mais, étant donné l'âge vraisemblable du drapeau, il est probable que ce n'est pas de la bannière de Gianfrancesco qu'il s'agit : à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, un autre Gonzague servit plus longuement et plus fidèlement encore Venise, en effet. Ce fut Francesco II, quatrième marquis de Mantoue, capitaine général de toutes les milices de la République, et vainqueur de Charles VIII à Fornoue. Il fut au service de Venise de 1489 à 1497 ; en 1510 nous le retrouvons comme chef des armées papale et vénitienne réunies, mais plus comme conseiller que comme capitaine effectif, ses infirmités l'empêchant de prendre une part active aux combats. M<sup>lle</sup> Majer note d'ailleurs qu'il est possible que d'autres membres de la famille Gonzague encore aient été au service de Venise.

Suivant en cela le chroniqueur Valère Anshelm, M<sup>lle</sup> Majer admet que ces trois drapeaux, comme tant d'autres étendards italiens, parvinrent à Fribourg avec les Suisses de retour de l'expédition d'Italie en 1512 : Anshelm lui-même raconte en effet que les soldats des Ligues, et plus particulièrement les soldats fribourgeois de la compagnie de Pierre Falk, s'emparèrent à Milan, entre autres choses précieuses, de nombreux drapeaux du pape, de Venise, de Florence et d'autres états italiens conservés dans des églises et ailleurs, et qu'ils dépouillèrent en particulier, par haine de la France, le tombeau de Gaston de Foix, neveu de Louis XII et gouverneur de Milan, des drapeaux qui l'ornaient, de sorte que tous ces étendards, trophées de la récente bataille de Ravenne, passèrent en leurs mains. Parmi ces drapeaux, précise M<sup>lle</sup> Majer, durent se trouver les trois qu'elle a identifiés. Elle paraît néanmoins ne pas exclure complètement la possibilité<sup>1)</sup> que les Fribourgeois les aient pris ailleurs, étant donné qu'il est probable que dans les guerres que Venise eut à soutenir contre Filippo Maria Visconti, contre Francesco Sforza en 1448, de 1449 à 1454, contre Galeazzo Sforza plus tard encore, des drapeaux vénitiens soient tombés aux mains des Milanais, et qu'ils aient été conservés dans quelque église de Milan où les auraient trouvés les soldats de Falk. Mais il est plus probable néanmoins, suivant notre auteur, que c'est bien en 1512 que ces étendards vénitiens furent pris : le 11 avril, en effet, jour de Pâques, l'armée française passait le fleuve Ronco et, aidée par le duc de Ferrare, elle battait les armées de la Sainte Ligue conclue entre le Pape, le roi d'Angleterre, Venise et l'Espagne, leur tuant des milliers de soldats, prenant toute leur artillerie, bonne partie de leurs drapeaux et de leur équipement, faisant de nombreux prisonniers, entre autres Fabrizio Colonna. Mais les Français perdirent dans la mêlée Gaston de Foix, à qui l'on fit des funérailles solennelles à Bologne : selon les „Diari“ de Marin Sanudo, devant le cadavre, porté sur une sorte de litière, marchait un homme

<sup>1)</sup> G. Majer, *art. cit.*, p. 261.

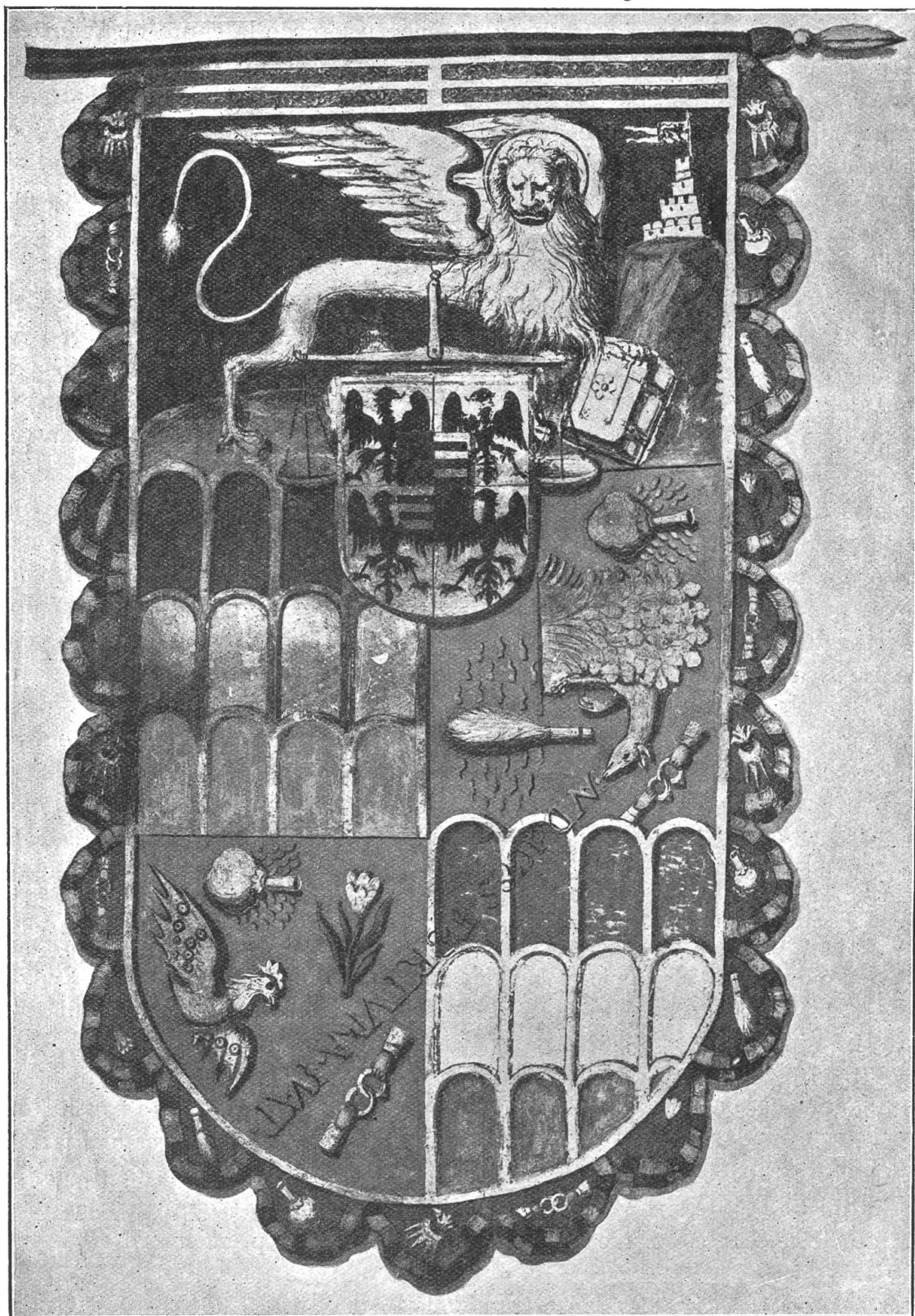


Fig. 50.

à cheval tenant une épée d'or de grande valeur; et, précédant ce cavalier, il y avait dix-neuf drapeaux et étendards pris aux Espagnols.

Au cas où nos trois drapeaux se seraient trouvés parmi les dix-neufs drapeaux figurant dans ce cortège funèbre, M<sup>lle</sup> Majer remarque qu'il faudrait supposer

alors que le drapeau du podestat Bragadin, perdu lors de la chute de la forteresse de Rovigo en 1509, aurait été envoyé aux funérailles de Gaston Phœbus par le duc de Ferrare, désireux de rendre hommage au vaillant compagnon d'armes par le don d'un trophée d'une de ses propres victoires, et que les deux autres drapeaux auraient été remis par les compagnons de Gaston de Foix comme les plus glorieux conquis par les armes françaises. Et ces trois drapeaux, déposés avec les autres sur le tombeau du grand capitaine qui avait payé la victoire de sa vie, y auraient été pris par les soldats de Pierre Falk.

Au cas, au contraire, où le drapeau Bragadin seul ait suivi le corps de Gaston Phœbus, et que seul des trois il ait orné sa tombe, les deux autres enseignes vénitiennes auraient été conservées à Milan comme des trophées de victoires antérieures des Visconti et des Sforza sur la république de saint Marc. Ce serait alors dans quelque autre église de Milan qu'elles auraient été trouvées par les Fribourgeois.

Quoi qu'il en soit, il est difficile de faire de ces trois drapeaux des trophées de guerre à proprement parler. Les hypothèses de M<sup>lle</sup> Majer ne sont sans doute que des hypothèses, et sont comme telles sujettes à révision: mais elles ont le mérite de la vraisemblance et permettent d'expliquer ce fait qui certes peut paraître bizarre: que les Fribourgeois, qui combattaient du même côté que les Vénitiens, dans ces guerres d'Italie, que les Suisses, qui avaient été reçus si cordialement à Venise en mars 1512<sup>1)</sup>, aient emporté dans leurs foyers des drapeaux de puissances dont ils étaient les amis. Etant donné cette étrangeté, il est impossible de songer à voir, dans ces trois drapeaux tout au moins, un butin de guerre arraché à l'adversaire au milieu de quelque bataille; on ne peut expliquer leur présence à Fribourg que comme des souvenirs rapportés par les soldats de Falk de leurs expéditions au-delà des monts: et l'intermédiaire du tombeau de Gaston de Foix est la meilleure explication qu'on puisse trouver du passage de ces drapeaux aux mains des Suisses.

Il est probable, d'ailleurs, que l'identification des autres drapeaux permettrait de serrer de plus près encore le problème: on connaîtrait, une fois ces identifications faites, à qui appartenaient les autres étendards italiens peints par Croulat, et il serait aisé alors de savoir si, pour une partie d'entre eux tout au moins, ils provenaient de troupes qui avaient combattu du même côté que les Suisses. On ne peut que souhaiter que des érudits compétents suivent la voie ouverte par M<sup>lle</sup> Majer et procèdent bientôt à ces identifications<sup>2)</sup>, identifications qui seraient rendues plus faciles si le recueil tout entier de Pierre Croulat pouvait être publié, avec tout le fini de ses dessins et la splendeur de ses couleurs: et il mériterait vraiment de l'être, car c'est une monument héraldique de premier ordre.

---

<sup>1)</sup> Cf. Dierauer, *Histoire de la Confédération suisse*, trad. Aug. Reymond, t. II, Lausanne 1912, p. 510.

<sup>2)</sup> Voici, faute de mieux, quelques rectifications à la description de deux de ces drapeaux donnée par Stajessi, *loc. cit.* Le n<sup>o</sup> 15, selon lui, est une bannière indéterminée sur le tour de laquelle de petits cartouchés ronds portent les initiales  $\overline{VL}$ ,  $\overline{SE}$ ,  $\overline{AG}$ ,  $\overline{DX}$ ,  $\overline{ME}$ ,  $\overline{MA}$ ,  $\overline{DA}$ . Le  $\overline{MA}$  doit être une erreur du copiste, et selon moi, la suite des mots abrégés doit être la suivante:  $\overline{VL}$   $\overline{MA}$   $\overline{SE}$   $\overline{AG}$   $\overline{DX}$ . — Le n<sup>o</sup> 16 a également une bordure faite de cartouches portant les lettres  $\overline{GZ}$ ,  $\overline{DX}$ ,  $\overline{MI}$ ,  $\overline{ST}$ ,  $\overline{IO}$  ou  $\overline{IT}$  selon Stajessi: la succession des cartouches — et la série se répète sept fois sur tout le pourtour du drapeau — est, je crois, la suivante:  $\overline{IO}$   $\overline{GZ}$   $\overline{DX}$   $\overline{MI}$   $\overline{ST}$ .